### RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE COMMUNE DE MONNIÈRES

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le 17/11/2023 3-11-09

ID : 044-214401002-20231109-2023\_11\_09\_003-DE



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES Séance du 9 novembre 2023

Le neuf novembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 31 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 13- Votants : 16

<u>Présents</u>: M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, M. Richard LOPEZ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, M Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU,

<u>Absents excusés</u>: Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ, M Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à M Pascal BOUTON)

Secrétaire de séance : M. Stéphane ENTÈME

#### 2023-11-09-003 - ANNULATION DÉLIBÉRATION 2023-04-13-003

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu le Code de l'urbanisme ; Vu la délibération 2023-04-13-003.

#### Considérant ce qui suit :

En raison de la mauvaise formulation de la délibération 2023-04-13-003 « déclassement et vente d'un chemin communal aux Yolais », le conseil municipal propose l'annulation de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ANNULE la délibération 2023-11-09-001 « déclassement et vente d'un chemin communal aux Yolais »,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à prendre toutes les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

## RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE COMMUNE DE MONNIÈRES

nnières -

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le 17/11/2023

ID: 044-214401002-20231109-2023\_11\_09\_003-DE

Registre certifié conforme,

Le Maire Benoît COUTEAU

Stéphane ENTÈME

La secrétaire de séance